RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

216

NUMÉRO

Vendredi 21 octobre 2005

« LA PECHE, ACTEUR DE LA VIE DU LITTORAL METROPOLITAIN : L'HEURE DES CHOIX »

RAPPORTEUR :
GÉRARD D'ABOVILLE
AU NOM DE LA SECTION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
PRÉSIDÉE PAR
ANDRÉ THEVENOT

A l'aube du XXIème siècle, la société devient de plus en plus consciente de sa dépendance à l'égard des ressources naturelles. La pêche représente une des principales richesses tirées de la mer. Cette activité crée des emplois toujours précieux dans les zones côtières françaises et améliore la situation économique et sociale des régions dépendantes de la pêche. Elle constitue une activité structurante en termes d'aménagement du territoire.

L'avenir de la pêche, secteur très encadré tant au niveau communautaire que national, dépend de l'accès et de la conservation de la ressource mais également du renouvellement des structures de production et d'une modernisation de la mise en marché des produits de la pêche.

Le Conseil économique et social propose, pour conforter ce secteur vital pour l'économie du littoral métropolitain, l'adoption d'un dispositif qui fait appel à l'ensemble des acteurs de la filière.

Assemblée plénière
des 25 et 26 octobre 2005

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21
■ ISNN1767-8188
■ www.ces.fr

I - LE CONSTAT

La pêche, pratiquée depuis les ports du littoral métropolitain, emploie, selon la direction des pêches, environ 20 000 marins. C'est donc aujourd'hui, à première vue, une activité relativement modeste si on la compare à d'autres secteurs de l'activité économique française. Si la situation de la pêche française semble marquée par une crise conjoncturelle, cette dernière est encore amplifiée par des causes structurelles.

La première de ces faiblesses est liée à la fois à un récent ralentissement de la hausse de la consommation des ménages et à la hausse du prix du gazole qui risquent d'obérer gravement les résultats financiers des entreprises de pêche. Cependant, cette situation conjoncturelle, qui inquiète les professionnels, ne doit pas masquer les problèmes structurels persistants et profonds qui sont de véritables défis pour toute la filière pêche. On peut citer notamment la flottille de pêche vieillissante, en constante diminution, la pénurie de main-d'œuvre, illustrée par le recours à de la main d'œuvre étrangère, une dégradation des ventes à l'export et un accès à la ressource de plus en plus problématique.

Pourtant, malgré ces handicaps, la pêche demeure essentielle pour notre pays, pour de nombreuses raisons.

- Le poisson, dont la consommation française par habitant est bien supérieure à la moyenne européenne, est de plus en plus apprécié tant pour ses apports nutritionnels que pour sa valeur gustative et la production française de produits aquatiques est largement insuffisante.

- La pêche joue également un rôle essentiel dans la vie de nombreuses régions littorales. Elle représente une activité ponctuellement vitale. Les possibilités économiques de substitution, si elles sont réelles, sont essentiellement touristiques et donc saisonnières. **La pêche, quant à elle, génère une activité permanente avec de nombreux emplois induits** puisqu'on estime que, pour un emploi embarqué, il y a, selon les sources, de deux à quatre emplois à terre liés à la construction et l'entretien des navires, les équipements annexes, le déchargement et la transformation du poisson. La pêche est une activité structurante en termes sociaux comme en termes d'aménagement du territoire.

- Au-delà de ces arguments socio-économiques, la pêche est un formidable vecteur d'images.

Cependant, **les conditions du maintien de cette activité** ne peuvent s'imaginer qu'au regard de la législation européenne, la politique des pêches étant une compétence communautaire ; une situation inévitable dès lors que les pêcheurs de chaque État de l'Union européenne peuvent exercer leur activité dans l'ensemble des eaux communautaires. Il est bon de souligner que, sans cette disposition, la pêche hauturière française, basée dans nos ports métropolitains, n'existerait pratiquement plus, puisque plus de la moitié des prises de la flotte hexagonale s'effectue dans des eaux communautaires non françaises.

Face à une telle situation, on ne s'étonnera pas d'une réglementation complexe et draconienne.

Aujourd'hui, les pêches sont totalement administrées par l'Europe et ceci jusque dans leurs moindres détails. Un tel encadrement, s'il est nécessaire, n'est pas sans poser problème puisque la production reste, elle, très aléatoire, soumise d'une part à l'incertitude d'une activité de cueillette et, d'autre part, à des aléas extérieurs comme l'envolée actuelle du prix du gazole, qui peuvent, en quelques semaines, bouleverser son équilibre.

Ce secteur d'activité a incontestablement besoin d'un nouvel élan qui doit se traduire notamment par un renouvellement de la flottille de pêche, facteur de réduction des risques pour les équipages et gage d'avenir pour les entreprises et les ports de pêche.

Pour toutes ces raisons, le Conseil économique et social propose, dans son avis, diverses préconisations susceptibles de répondre aux préoccupations du secteur qui rejoignent celles exprimées par tous ceux qui ont en charge le souci d'équilibrer et d'aménager le territoire.

II - LA PROBLÉMATIQUE DE LA RESSOURCE

De par sa position géographique et ses diverses façades maritimes, la France métropolitaine est un des pays producteurs exploitant la plus grande variété d'espèces de poissons. Une bonne gestion de la ressource signifie donc une gestion de nombreux stocks différents. Certains d'entre eux sont stables, d'autres sont pleinement exploités et d'autres enfin sont surexploités, c'est-à-dire qu'ayant perdu leur capacité de renouvellement, ils tendent à disparaître.

Il faut ajouter que la pêche n'est pas le seul facteur de raréfaction de la ressource : pollutions, réchauffement climatique, oiseaux, prédateurs marins, pêcheurs non professionnels, affectent cette dernière dans des proportions difficilement mesurables.

Si ce phénomène de surexploitation est indéniable globalement, force est de constater que les observations récentes suggèrent un renouveau biologique de certains stocks qui intéressent nos pêcheurs du littoral atlantique. On constate cette évolution pour la langoustine, comme pour d'autres espèces au poids économique important.

Le problème consiste donc à **améliorer la qualité de l'évaluation de la ressource** car l'état des ressources marines et le niveau de prédation qu'elles sont aujourd'hui en mesure de supporter est l'enjeu de vives controverses. C'est pourquoi, il apparaît au Conseil économique et social indispensable d'associer les professionnels à un tel processus, la co-décision entraînant un comportement plus responsable. A partir de scénarii proposés par les scientifiques, des stratégies de gestion doivent être adoptées, permettant tout à la fois le relèvement des stocks sans entraîner la faillite de la production. Pour tenir compte de l'importance des capitaux investis dans ce secteur, il conviendrait également que **les quotas de pêche soient attribués sur une base pluriannuelle**, ce qui favoriserait une optimisation de la gestion des entreprises de pêche.

Par ailleurs, un autre débat est ouvert, afin de redéfinir au plan national les conditions d'accès à la ressource qui assureraient sa bonne gestion, un bon fonctionnement du marché ainsi qu'un aménagement régional économique et social, équilibré et pérenne. L'individualisation des quotas pourrait sembler une réponse pertinente, puisqu'elle aurait pour conséquence la responsabilisation du producteur, devenu gestionnaire d'une partie de la ressource.

Cette individualisation des quotas soulève toutefois les questions suivantes :

- les quotas seront-ils patrimonialisés, et donc transférables ?

- qui les attribuera, les gèrera, et selon quelles modalités ?

Afin d'éviter que les quotas individualisés ne soient constitutifs d'un droit, le Conseil économique et social se prononce pour un système de quotas collectivement gérés par les organisations de

producteurs, puis individuellement et temporairement répartis entre les adhérents.

Le système actuel des contrôles effectués par les États donne aux pêcheurs l'impression que les étrangers sont toujours mieux traités dans leur propre pays. Justifiée ou pas, cette impression entraîne un réflexe de déresponsabilisation.

Pour assurer la survie de cette activité, il conviendrait d'optimiser les contrôles. Seuls des contrôles communautaires seraient à même de donner une image d'équité ; à défaut, ces contrôles devraient s'effectuer dans l'ensemble des pêcheries européennes sur des bases identiques. Par ailleurs, le Conseil économique et social souhaite une meilleure supervision, par les inspecteurs communautaires, des contrôles faits par les Etats membres.

Des contrôles rigoureux à terre, effectués sur les débarquements (tailles, quantités), devraient être généralisés et, dans la plupart des cas, préférés aux contrôles en mer.

III - LA PROBLÉMATIQUE DES FACTEURS ET DES STRUCTURES DE PRODUCTION

• Assurer le renouvellement des navires

La flotte de pêche métropolitaine est vieillissante, ce qui accroît les risques d'accidents et entraîne aussi une inadaptation croissante aux contraintes de protection et de bonne gestion de la ressource. Par ailleurs, l'exigence de qualité, de plus en plus importante des consommateurs, et donc de la distribution, suppose la mise en place de nouveaux dispositifs à bord des navires. Les restrictions de flotte, qui ont permis de faire disparaître nombre d'anciens navires, n'incitent pas à construire de nouvelles unités, d'autant que la puissance est de plus en plus encadrée. La disparition des aides à la construction, depuis le 1er janvier 2005, augmente ce phénomène.

Le Conseil économique et social estime qu'il faut un nombre suffisant de navires ainsi qu'un flux économique de marchandises minimum pour maintenir l'équilibre d'une place portuaire. Par ailleurs, le Conseil économique et social souhaite que les aides à l'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et de vie à bord, de l'hygiène et de la qualité des produits, ne concernent pas seulement les bateaux de plus de cinq ans, comme prévu par la réglementation communautaire, mais soient étendues à l'ensemble des navires de pêche dès lors que ceux-ci sont affectés à une première installation.

• Promouvoir une politique d'installation des jeunes

Toute l'approche largement défendue en termes de « développement durable » des activités impose la pérennité des facteurs de production, en particulier du facteur humain. Aussi, ne mener aucune action spécifique favorable à l'installation des jeunes signifie nier l'objectif de durabilité. Seules des mesures d'incitation fiscales pourraient rendre attractif un investissement dans un navire de pêche.

• Concourir à une amélioration de la rentabilité des entreprises de pêche

Il est indispensable que soient mises en place des aides pour inciter les pêcheurs à économiser l'énergie en leur facilitant l'acquisition d'équipements ad hoc.

• Positiver l'image de la pêche

Le Conseil économique et social préconise la réalisation d'une enquête de perception de l'image afin de déboucher sur un diagnostic.

Il serait également souhaitable que le secteur définisse une véritable politique de communication, avec la création d'un service de communication au sein du Comité national des pêches.

• Prévenir les accidents

La pêche maritime reste en France le secteur d'activité qui compte le plus d'accidents du travail collectifs ou individuels. Chaque année un pêcheur sur sept est accidenté. Nombre de ces accidents sont dus à un déficit général de la culture de la sécurité, et en particulier de la sécurité individuelle, que l'on déplore parmi les pêcheurs. **Pour ces raisons, le Conseil économique et social recommande qu'un effort particulier soit conduit par toutes les régions maritimes à l'instar de ce qui a été fait en Bretagne**.

IV - LA PROBLÉMATIQUE DE LA VALORISATION DE LA PÊCHE ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS

Face à une situation concurrentielle nouvelle, créée par une internationalisation des marchés, la montée des produits d'aquaculture, les déficits structurels, la valorisation des produits doit être un objectif prioritaire.

• Mieux différencier les produits

Cela suppose une identification claire et précise des poissons. A l'heure actuelle, l'identification de l'origine des produits, telle que « Atlantique Nord-Est », est beaucoup trop vague. C'est pourquoi, il conviendrait de la remplacer par une identification par mer (ex : mer d'Iroise, golfe de Gascogne, …). Ce travail de réflexion entre dans les compétences de l'OFIMER.

Si la fraîcheur et la qualité du produit restent un critère déterminant, aujourd'hui, les préoccupations des acheteurs se portent également sur d'autres critères, ce qui implique une réflexion autour de labels incluant, notamment, le facteur écologique.

• Moderniser le rôle des halles à marée dans le processus de commercialisation

La halle à marée a aujourd'hui un double rôle : rôle de plateforme logistique d'abord et de lieu de mise en marché ensuite.

Il conviendrait donc, tout en conservant leur rôle logistique, de généraliser l'interconnection des criées pour une mise en marché plus globale. L'élargissement de la mise en marché évitera les déséquilibres microéconomiques, diminuera les occasions d'intervention et de retrait et donnera plus de transparence et de vérité aux prix.

• Mettre en place des instruments de couverture de risque de prix

Il semble que, dans l'immédiat, l'instauration d'un véritable marché à terme, comme pour les produits agricoles, soit difficile à mettre en place. Des études sont actuellement en cours qui permettront d'en tester la faisabilité.

*

Tels sont les choix auxquels le secteur est confronté, mais c'est en lui-même qu'il doit trouver les énergies nécessaires à son évolution, il en a toutes les capacités.

216

NUMÉRO

NOTE FLASH

GERARD D'ABOVILLE

Né le 5 septembre 1945
Marié, 2 enfants

Fonctions au CES

- Membre du groupe des personnalités qualifiées ;
- Membre de la section de l'Agriculture et de l'alimentation

Formation et autres activités

- Diplômé de l'Institut supérieur de commerce de Paris ;
- en 1980 : traversée de l'Atlantique à l'aviron (USA-France) ;
- en 1991 : traversée du pacifique à l'aviron (Japon-USA)

Autres fonctions exercées

- Président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques depuis 1994 ;
- Ancien parlementaire européen, membre de la commission des pêches (1995-1999) ;
- de 1969 à 1977 : activités professionnelles variées dans le domaine maritime ;
- depuis 1997, Président de la Fondation du patrimoine maritime et fluvial

Ouvrage

- 1992 : rédaction et publication du livre *« Seul »* et production du film *« Seul »*

Décorations

Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur ;

Officier du Mérite maritime

Médaille d'or des Sports

« LA PECHE, ACTEUR DE LA VIE DU LITTORAL METROPOLITAIN : L'HEURE DES CHOIX »

Rapporteur : GÉRARD D'ABOVILLE

Pour le Conseil économique et social, diverses mesures doivent contribuer à pérenniser la pêche sur le littoral métropolitain :

· les professionnels, premiers observateurs des mers, doivent être mieux associés au processus de décision devant conduire à une gestion durable de la ressource et des activités de pêche ;

· toutes modifications brutales des quotas de pêche, actuellement attribués annuellement à chaque État, au niveau communautaire, doivent être évitées, car elles peuvent avoir des conséquences définitives et condamner une flottille ou un port de pêche. Par ailleurs, il conviendrait que ces quotas soient attribués sur une base pluri-annuelle ;

· une individualisation des quotas favoriserait la responsabilisation des producteurs. Le Conseil économique et social se prononce pour un système de quotas gérés collectivement par les organisations de producteurs et temporairement concédés à leurs adhérents ;

· une concertation entre les comités régionaux des pêches et les organisations de producteurs regroupées sur une base régionale est préconisée par le Conseil économique et social pour établir une cohérence dans l'attribution des droits à produire ;

· les contrôles sont un moyen d'éviter les pratiques illégales de pêche. Pour le Conseil économique et social, à défaut de contrôles communautaires, ces contrôles devraient s'effectuer sur des bases identiques, définies au niveau communautaire, et associer des contrôleurs de nationalité différente ;

· la modernisation de la flotte ne peut que contribuer à la doter des outils nécessaires à une saine gestion des stocks, à plus de sécurité à bord et à un meilleur rendement social. Pour le Conseil économique et social, il faut un nombre suffisant de navires ainsi qu'un flux économique de marchandises minimum pour maintenir l'équilibre des ports de pêche ;

· un dispositif d'incitations fiscales pourrait contribuer à promouvoir l'installation des jeunes ;

· une véritable politique de communication du secteur doit être menée, avec la création d'un service de communication au sein du Comité national des pêches ;

· un effort de prévention des accidents doit être entrepris, à l'instar de ce qui a été fait en Bretagne ;

· le rôle des halles à marée dans le processus de commercialisation doit être modernisé en généralisant l'interconnection des criées pour une mise en marché plus globale ;

· la valorisation des produits de la pêche fraîche, s'appuyant sur une démarche de différenciation des produits, est un objectif prioritaire ;

· la mise en place d'instruments de couverture de risque de prix est une piste à expérimenter, afin de régulariser le revenu des acteurs de la filière pêche.